

COMMUNE DE LAMBERVILLE

39 / RÉUNION DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

Le cinq février deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 31 janvier 2020

Etaient présents : 9. F. de BRUNVILLE, F. BERNARD, P. POTEY, M. HELAINE, C. MARIE, R. LEFEBVRE, S. DUVIVIER, J. RIVIERE, A. FOUSSE.

Absent excusé : 2. L-M GRELLIER, Y. FRANCOISE

Secrétaire de séance : Bernard FOUSSE

Date d'affichage : 21 février 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'ajouter les points 8 et 9 à l'ordre du jour :

- **VIII) INDEMNISATION DE L'AGENT RECENSEUR**
 - **IX) OUVERTURE DE CREDIT AU COMPTE 2183**
-

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 20 novembre 2019.

II) LOGEMENT N° 1 LA MAIRIE : ISOLATION DU GRENIER (ETUDE DU DEVIS)

Monsieur le Maire expose le seul devis reçu concernant l'isolation du grenier du logement n° 1 la Mairie :

Entreprise BRUNET RENOVATION : fourniture et pose de laine de verre, confection et pose d'une trappe afin d'isoler les combles : 981,41€ HT soit 1 079,55€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BRUNET RENOVATION pour un montant de 981,41€ HT soit 1 079,55€ TTC.

III) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU DE CAUMONT-SUR-AURE.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat d'eau de Caumont-sur-Aure du 14 janvier 2020 concernant la modification des statuts de celui-ci :

- Actualiser la liste des communes ; conséquence de la loi NOTRe
- Ajouter un suppléant concernant la représentation des communes adhérentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable concernant la modification des statuts du syndicat d'eau de Caumont-sur-Aure.

IV) SITE INTERNET : FERMETURE DU SERVICE A3WEB, EXAMEN DE LA PROPOSITION D'UNE NOUVELLE OFFRE.

Monsieur le Maire expose le courrier de septembre 2019 de la société A3WEB qui signale la fermeture du service A3W utilisé pour le site de la commune au 31/12/2020, ce qui veut dire que nous ne pourrons plus utiliser notre site internet avec la version actuelle qui sera obsolète.

La société A3WEB propose une nouvelle offre :

Offre avec découverte de la nouvelle administration incluse	Offre sans découverte de la nouvelle administration
Création du nouveau site internet responsive sous Wordpress + Formation à l'utilisation du site par téléphone (2h) + Mise en place du https sur votre site (abonnement au certificat SSL* à inclure avec votre hébergement)	Création du nouveau site internet responsive sous Wordpress + Mise en place du https sur votre site (abonnement au certificat SSL* à inclure avec votre hébergement)
990.00 € HT	825.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter ce sujet à la prochaine mandature.

V) MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50

Monsieur le Maire donne lecture de la note explicative du SDEM50 concernant la modification statutaire de celui-ci approuvée par délibération du comité syndical du 12 décembre 2019 :

- Adhésion des EPCI à une ou plusieurs compétences du SDEM50
- Composition du bureau syndical
- Fonctionnement des instances : cessation anticipée du mandat d'un délégué au comité syndical et bureau syndical
- Commissions statutaires : ajout de dispositions relatives au fonctionnement des commissions internes et réglementaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du SDEM50.

VI) DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR DES VOYAGES PEDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour attribuer une participation financière pour les voyages pédagogiques comprenant au minimum une nuitée et justifié par un courrier de l'école concernée, pour les enfants résidants dans la commune. Le coût restant sera à la charge des parents.

Cette aide sera accordée comme suit :

- **30% de financement avec un plafond de 100€ pour les élèves du secondaire.**
- **30% de financement avec un plafond de 50€ pour les élèves du primaire.**

Cette aide sera inscrite à l'article 6562 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire expose les deux demandes reçues en 2019 :

- Les élèves Léonie DUVIVIER (CM1) et Hermeline DUVIVIER (CE1) scolarisées à l'école du Sacré Cœur à Torigny-les-Villes ont participé à la classe découverte du 15 au 17 mai 2019.
- L'élève Soline GRELLIER (2^{nde}) scolarisée à l'école de l'Institut Saint-Lô à Agneaux a participé à la sortie pédagogique en Espagne du 11 au 18 octobre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 100€ à la famille DUVIVIER soit 50€ par enfant, puis la somme de 30€ à la famille GRELLIER soit 30% du montant total.

VII) BUREAU DES ELECTIONS

Monsieur le Maire demande des volontaires pour tenir le bureau de vote des élections municipales du 15 mars prochain.

Le bureau se déroulera comme suit :

Matin :

- François de BRUNVILLE
- Jimmy RIVIERE
- Aurélien FOUSSE
- Paulette POTEY
- Sindy DIVIVIER

Après-midi :

- Bernard FOUSSE
- Louis-Marie GRELLIER
- Roland LEFEBVRE
- Clément MARIE
- Madeleine HELAINE

VIII) INDEMNISATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du recensement 2015, il y avait 85 logements à recenser et l'indemnisation de l'agent recenseur était de 399,00€ brut + 104€ pour les déplacements. Il précise que cette année, il y a également 85 logements à recenser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter l'indemnité de 5%, soit 420€ brut + 120€ pour les déplacements.

IX) OUVERTURE DE CREDIT AU COMPTE 2183

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'inscrire la somme de 1 250,00€ au compte 2183 concernant l'achat d'un ordinateur compatible avec Windows 10 et s'engage à l'inscrire au budget primitif 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à inscrire la somme de 1 250,00€ au compte 2183 pour l'achat d'un ordinateur compatible avec Windows 10. Somme qui sera inscrite au budget primitif 2020.

X) QUESTIONS DIVERSES DETAILLEES PAR LE MAIRE

- M. Rivière signale que l'entreprise « Langlois » que l'on avait retenu par le débardage a cessé ses activités. Il est décidé de demander un devis à l'entreprise Pinel.
- Monsieur Rivière informe le conseil de la demande des propriétaires du Presbytère d'acheter le garage dit du « Corbillard » : Le Maire évoque les conditions du Leg Val interdisant la vente des biens légués pendant 99 ans.

- M. Rivière évoque la possibilité de la création d'un arrêt de bus pour le collège dans le village du Presbytère, le Maire explique que la compétence transport est exercée par St-Lô Agglo. Les règles de création d'un nouvel arrêt de bus sont très strictes. Chaque commune dispose d'un arrêt dans le bourg.
A Lamberville, il avait été obtenu 2 arrêts : un à « la Croix Jolie » l'autre au « Brac d'Osier ». Obtenir un troisième arrêt semble très compromis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33
Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
F. de BRUNVILLE

Le secrétaire de séance,
B. FOUSSE

Les Conseillers,

Y. FRANCOISE
Absente

P. POTEY

M. HELAINE,

C. MARIE

R. LEFEBVRE

S. DUVIVIER

L-M GRELLIER
Absent

J. RIVIERE

A. FOUSSE